



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/23

ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_04-DE



Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 décembre 2023
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
7 décembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
7 décembre 2023			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. GOUSSET a donné procuration à Mme TARDIEU
Mme PRADERE a donné procuration à M. MORANDIN
Mme BEGUE a donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU
M. MIJOLE

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N°2023-05-04

SDEHG Programme Leds ++2026 – 281 points lumineux

Dans le but de limiter les impacts négatifs sur la biodiversité nocturne et la consommation d'énergie de la Commune entraînant un gaspillage énergétique la Commune a demandé au SDEHG d'étudier le remplacement de 281 points lumineux résidentiels principalement de type « boules ». Le SDEHG vient d'adresser à la Commune la proposition consécutive à la réalisation de l'APS.

Le projet comprend :

- remplacement de 281 points lumineux résidentiels par un modèle standard.
- l'économie d'énergie pour ces points lumineux serait d'environ 75 % par rapport à la situation actuelle ce qui permet à cout constant de prendre en charge l'annuité sur 12 ans de l'emprunt nécessaire au financement de l'opération.



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/23

ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_04-DE

Recevoir
Levraut

Folio 2023-2

	Sit Actuelle	Après réno
12 contributions annuelles		9 936 €/an
Factures d'électricité	15 382 €/an	3 908€/an
	-----	-----
Total	15 382 c/an	13 844 €/an

Les annuités versées par la Commune garantissent le bon fonctionnement des appareils renouvelés pendant la durée de leur versement. De ce fait, sauf aléa climatique, vandalisme ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage publics renouvelés le cadre du programme ++ sont prises en charges par le SDEHG pendant 12 ans.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour),

APPROUVE le projet de rénovation proposé par le SDEHG pour 281 points lumineux.

PREND EN COMPTE les 12 contributions de 9 936 € annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la Commune.

Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement

CHARGE le Maire, ou son représentant de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 décembre 2023
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

